

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ARRÊTÉN° 2014 / 6225

instituant les bureaux de vote dans la commune de FRESNES à compter du 1^{er} mars 2015

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40;

Vu le décret n°2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté n°2014/4017 du 30 janvier 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de FRESNES à compter du 1^{er} mars 2014 ;

Vu l'avis du Maire en date du 10 juillet 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u> – L'arrêté n° 2014/4017 du 30 janvier 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de FRESNES est abrogé à compter du 1^{er} mars 2015.

<u>Article 2</u> - A compter du 1^{er} mars 2015, les électeurs de la commune de FRESNES sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 10 (l'Haÿ-les-Roses)

- Bureau n° 1 Mairie Place Pierre et Marie Curie
- Bureau n° 2 Centre de loisirs du Parc des sports 2, avenue du Parc des sports
- Bureau n° 3 Collège Saint-Exupéry 20, avenue de la République
- Bureau n° 4 -- Foyer restaurant des Anciens 1-3, rue du Docteur Emile Roux
- Bureau n° 5 Ecole maternelle des Blancs Bouleaux Allée de la Grenouillère
- Bureau n° 6 Ecole maternelle des Tulipes rue des Fournières
- Bureau n° 7 Ecole élémentaire des Frères Lumière rue des Fournières
- Bureau n° 8 Ecole maternelle des Marguerites rue du docteur Charcot
- Bureau n° 9 Centre de Loisirs Ecole maternelle des Marguerites rue du docteur Charcot et avenue de la Paix
- Bureau n° 10 Centre de Loisirs Ecole maternelle des Marguerites rue du docteur Charcot et avenue de la Paix.
- Bureau n° 11 Ferme de Cottinville 41, rue Maurice Ténine
- Bureau n° 12 Ecole maternelle les Coquelicots 14-16, mail Stéphane Hessel
- Bureau n° 13 Ecole élémentaire Robert Doisneau Allée du Puits
- Bureau n° 14 Ecole maternelle des Capucines 3 bis, rue Auguste Daix
- Bureau n° 15 Centre Henri Thellier 18, rue Auguste Daix.
- <u>Article 3</u> A compter du 1^{er} mars 2015, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 – Mairie - Place Pierre et Marie Curie

- Article 4 Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2015.
- <u>Article 5</u> Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.
- <u>Article 6</u> Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.
- <u>Article 7</u> Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

<u>Article 8</u> - Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'acqueil.

<u>Article 9</u> - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

<u>Article 10</u> - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 1 5 JUIL, 2014

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Hervé CARRERE

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-préfet à la Ville Secrétaire <u>Générat</u> Adjoint

Michel DUPUY

SECTIONNEMENT ELECTORAL

BUREAU Nº 1 : Mairle - Place Pierre et Marie Curie

Allée des Vignes - avenue de la Mairie n° 001 à 017 et n° 002 à 018 - avenue de la République n° 001 à 021 et n° 002 à 020 - place de l' Egilse - place Pierre et Marie Curie - rue de la Bergerie - rue de la Source - rue de la Terrasse - rue des Gladères - rue du Réservoir - rue Maurice Tenine n° 013 à 041 et n° 032 à 048 - rue Roger Salengro - sentier de la Tuilerie - square du 19 mars 1962 -

BUREAU Nº 2 : Centre de toisirs du Parc des sports - 2, avenue du Parc des sports

Allée Georges Braque - avenue du Huit Mai 1945 - boulevard des Peupliers - boulevard Jean Jaurès n° 041 à 101 et n° 016 à 076 - rue Yvon - boulevard Pasteur n° 066 à 080 - rue des Jacinthes - rue des Œillets - rue des Violettes - rue Kara - rue Léon Bernard - rue Lina - rue Louis -

BUREAU Nº 3 : Collège Saint-Exupéry - 20, avenue de la République

Allée Traversière - avenue de la Division Leclerc n° 002 à 050 - avenue de la Mairie n° 019 à 045 et n° 020 à 044 - avenue de la République n° 023 à 057 et n° 022 à 054 - résidence de Tuilerie - résidence du Val de Bièvre - rue de la Tuilerie - rue des Marronnièrs - rue du Coteau - rue du Docteur Emile Roux n° 001 à 025 et n° 002 à 026 - rue Henri Barbusse -

BUREAU Nº 4 : Foyer restaurant des Anciens -1-3, rue du Docteur Emile Roux

Allée de l'Oserale - allée de la Favorite - boulevard Pasteur n° 051 à 099 et n° 036 à 064 - rue de Verdun - rue des Anémones -

BUREAU Nº 5 : Ecole maternelle des Blancs Bouleaux - Allée de la Grenouillère

Allée de la Bièvre - allée de la Résidence - allée des Blancs Bouleaux - allée Mansart - avenue Gambetta - rue Jules Guesde - avenue Paul Valilant Couturier n° 002 à 052 - boulevard Pasteur n° 001 à 049 et n° 002 à 034 - promenade du Barrage - rue Voltaire - rue du Docteur Emilie Roux n° 027 à 069 et n° 028 à 068 rue Moulinot - rue Victor Hugo -

BUREAU Nº 6 : Ecole matemelle les Tulipes - rue des Fournières

Allée des Thuyas - allée du Château d'Eau - avenue de la Division Leclerc n° 001 à 045 - avenue de la Liberté - rue Louis Lépine - avenue Paul Vaillant Coulurier n° 001 à 051 - avenue Saint Exupéry - cité Jeanne d'Arc - rue du Docteur Schweitzer - rue du Professeur Bergonié -

BUREAU Nº 7 : Ecole élémentaire des Frères Lumière - rue des Fournières

Avenue de la Division Leclerc n° 047 à 113 - rue de Garenne - rue de l' Aqueduc - rue des Frères Lumière - rue du Professeur Einstein - rue du Professeur Fleming - rue du Regard - rue Emile Zola n° 001 à 041 et n° 002 à 068 - rue Francis Poulenc - rue des Fournières - villa des Basses Folles

BUREAU Nº 8 : Ecole maternelle des Marguerites - rue du docteur Charcot

Allée de la Lutèce - allée des Fauvettes - allée du Capitaine Dupont - allée du Colonel Rivière - impasse des Pinsons - villa Thèrèse impasse des Rouges Gorges - promenede des Hirordelles - rue Claude Debussy - rue du Général Warabiot rue Emile Zola n° 043 à 159 et n° 070 à 118 - rue Jean-Baptiste Lutti - rue Jean-Philippe Rameau - sentier des Alouettes - sentier des Rossignols -

BUREAU N° 9 : Centre de Loistre - Ecole maternelle des Marguerites - rue du docteur Charcot et avenue de la Paix Alèe des Renardeaux - avenue de la Paix n° 047 à 113 et n° 046 à 102 - rue Albert Thomas - rue Brulard - rue du Docteur Charcot - rue Hélène Boucher -

BUREAU N° 10 : Centre de loisirs - Ecole maternelle des Marguerites - rue du docteur Charcot et avenue de la Paix Allée des lris - allée des Llias - allée Gervalse - avenue de la Division Leclerc n° 115 à 201 - avenue de la Paix n° 001 à 045 et n° 002 à 044 avenue de Stafingrad - rèsidence de la Fosse aux Loups - rue des Groux - rue Frédéric Mistral - rue Galliéni -

BUREAU Nº 11 : Ferme de Cottinville - 41, rue Maurice Ténine

Allée Charles Chaplin - allée des Effes - allée du Mali -

BUREAU Nº 12 : Ecole maternelle les Coquelicots - 14-16 mail Stéphane Hessel

Allée de l' Etang - allée de la Croix du Sud - allée du Commerce - allée du Grand Saule - allée du Levent - avenue Edouard Hétriot - avenue Gerennière - chemin des Otages - passage Herriot - rue Albert Roper - rue de la Poleme - square de la Sabionnière - square Léon et Auguste Barroy - voie des Laitières -

BUREAU Nº 13 : Ecole élémentaire Robert Doisneau - Allée du Puits

Allée des Glaises - allée du Puits - allée du Roule - allée du Ru - allée Jean Rosland - avenue du Parc des Sports n° 043 à 055 et n° 034 à 050 - cité de Montjean - rue de Wissous - rue des Montjean - sentier des Glaises -

BUREAU Nº 14 : Ecole maternelle des Capucines - 3 bis, rue Auguste Daix

Alfee de la Butte Fleurie - avenue du Parc des Sports n° 017 à 041 et n° 014 à 032 - avenue Jean Pierre - résidence des Gémeaux - boulevard Jean Jaurés n° 001 à 039 et n° 002 à 014 - chemin de la Tour aux Chartiers - rue Augusté Dalx n° 001 à 041 et n° 002 à 014 - rue Julien Chaillioux - rue Maurice Ténine n° 001 à 011 et n° 002 à 030 -

BUREAU Nº 15 : Centre Henri Thelller - 18, rue Auguste Daix

Allèe des Cépages - allée des Rosiers - allée du Clos de Tourvole - allée Elisabeth Leduc - allée Philippe de Connaye - avenue du Parc des Sports n° 001 à 015 et n° 002 à 012 - résidence de Tourvole - rue Auguste Daix n° 016 à 026 - sentier de la Bonde -

SECTIONNEMENT ELECTORAL

BUREAU Nº 1 : Mairie - Place Pierre et Marie Curle

Allée des Vignes - avenue de la Mairie n° 001 à 017 et n° 002 à 018 - avenue de la République n° 001 à 021 et n° 002 à 020 - place de l' Eglise - place Pierre et Marie Curie - rue de la Bergerie - rue de la Source - rue de la Terrasse - rue des Glacières - rue du Réservoir - rue Maurice Ténime n° 013 à 041 et n° 032 à 048 - rue Roger Salengro - sentier de la Tullerie - square du 19 mars 1962 -

BUREAU N° 2 : Centre de loisirs du Parc des sports -- 2, avenue du Parc des sports

Allée Georges Braque - avenue du Hult Mai 1945 - boulevard des Peupliers - boulevard Jean Jaurès n° 041 à 101 et n° 016 à 076 - rue Yvon - boulevard Pasteur n° 066 à 080 - rue des Jacinihes - rue des Œillets - rue des Violettes - rue Kara - rue Léon Bernard - rue Lina - rue Louis -

BUREAU N° 3 : Collège Saint-Exupéry - 20, avenue de la République

Allèe Traversière - avenue de la Division Leclarc n° 002 à 050 - avenue de la Mairie n° 019 à 045 et n° 020 à 044 - avenue de la République n° 023 à 057 et n° 022 à 054 - résidence de Tullerie - résidence du Val de Bièvre - rue de la Tuilerie - rue des Marronniers - rue du Coleau - rue du Docleur Emile Roux n° 001 à 025 et n° 002 à 026 - rue Henri Barbusse -

BUREAU Nº 4: Foyer restaurant des Anciens - 1-3, rue du Docteur Emile Roux

Allée de l'Oserale - allée de la Favorile - boulevard Pasleur n° 051 à 099 et n° 036 à 064 - rue de Verdun - rue des Anêmones -

BUREAU Nº 5 : Ecole maternelle des Blancs Bouleaux – Altée de la Grenouillère

Alièe de la Bièvre - aliée de la Résidence - aliée des Blancs Bouleaux - alièe Mansart - avenue Gambetta - rue Jules Guesde - avenue Paul Valliant Couturier n° 002 à 052 - boulevard Pasteur n° 001 à 049 et n° 002 à 034 - promenade du Barrage - rue Vollaire - rue du Docteur Emile Roux n° 027 à 069 et n° 028 à 068 rue Moulinot - rue Victor Hugo -

BUREAU Nº 6 : Ecole maternelle les Tulipes - rue des Fournières

Allée des Thuyas - allée du Châleau d'Eau - avenue de la Division Leclerc n° 001 à 045 - avenue de la Liberté - rue Louis Lépine - avenue Paul Valllant Coulurier n° 001 à 051 - avenue Seint Exupéry - cilé Jeanne d'Arc - rue du Docteur Schweitzer - rue du Professeur Bergonié -

BUREAU N° 7 : Ecolo élémentaire des Frères Lumière – rue des Fournières

Avenue de la Division Leclerc n° 047 à 113 - rue de Garenne - rue de l' Aqueduc - rue des Frères Lumlère - rue du Professeur Einstein - rue du Professeur Fleming - rue du Regard - rue Emile Zola n° 001 à 041 et n° 002 à 068 - rue Francis Poulenc - rue des Fournières - villa des Basses Folles

BUREAU Nº 8 : Ecole maternelle des Marguerites – rue du docteur Charcot

Allée de la Lutèce - allée des Fauvelles - allée du Capitaine Dupont - allée du Colonei Rivière - impasse des Pinsons - villa Thérèse - impasse des Rouges Gorges - promenade des Hirondelles - que Claude Debussy - rue du Général Warabiot - rue Emile Zola n° 043 à 159 et n° 070 à 118 - rue Jean-Baptiste Luili - rue Jean-Philippe Rameau - sentier des Alouettes - sentier des Rossignois -

<u>BUREAU N° 9 ; Centre</u> de Loisirs - Ecole maternelle des Marguerites – rue du docteur Charcot et avenue de la Paix Allée des Renardeaux - avenue de la Paix n° 047 à 113 et n° 046 à 102 - rue Albert Thomas - rue Brulard - rue du Docteur Charcot - rue Hélène Boucher -

BUREAU N° 10 : Centre de loisirs - Ecole maternelle des Marguerites - rue du docteur Charcot et avenue de la Paix Allée des Iris - allée des Lilas - allée Gervalse - avenue de la Division Lecterc n° 115 à 201 - avenue de la Paix n° 001 à 045 et n° 002 à 044 - avenue de Stalingrad - résidence de la Fosse aux Loups - rue des Groux - rue Frédéric Mistral - rue Galliéni -

BUREAU N° 11 : Ferme de Cottinville -- 41, rue Maurice Ténine Allée Charles Chaplin - allée des Effes - allée du Maii -

BUREAU Nº 12 : Ecole maternelle les Coquellots - 14-16 mail Stéphane Hessel

Allée de l' Etang - allée de la Croix du Sud - allée du Commerce - allée du Grand Saule - allée du Levent - avenue Edouard Herriot - avenue Garennière - chemin des Otages - passage Herriot - rue Albert Roper - rue de la Poteme - square de la Sablonnière - square Léon et Auguste Barroy - voie des Lailères -

BUREAU Nº 13 : Ecole élémentaire Robert Doisneau - Ailée du Puits

Allée des Glaises - allée du Puits - allée du Roule - allée du Ru - allée Jean Rostand - avenue du Parc des Sports n° 043 à 055 et n° 034 à 050 - cllé de Montjean - rue de Wissous - rue des Montjean - sentier des Glaises -

BUREAU Nº 14 : Ecole maternelle des Capucines - 3 bis, rue Auguste Daix

Allée de la Bulle Fleurie - avenue du Parc des Sports n° 017 à 041 et n° 014 à 032 - avenue Jean Plerre - résidence des Gémeaux - boulevard Jean Jaurès n° 001 à 039 et n° 002 à 014 - chemin de la Tour aux Chartiers - rue Auguste Daix n° 001 à 041 et n° 002 à 014 - rue Julien Chaillioux - rue Maurice Ténine n° 001 à 011 et n° 002 à 030 -

BUREAU Nº 15 : Centre Henri Theilier - 18, rue Auguste Daix

Allée des Cépages - allée des Rosiers - allée du Clos de Tourvoie - allée Elisabeth Leduc - allée Philippe de Connaye - avenue du Parc des Sports n° 001 à 015 et n° 002 à 012 - résidence de Tourvoie - rue Auguste Daix n° 016 à 026 - sentier de la Bonde